



**MINISTÈRE
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

POINTS DE CONTACT AVIATION CIVILE - OBSTACLES À LA NAVIGATION AÉRIENNE

(France métropolitaine, Guadeloupe,
Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte,
Saint-Barthélemy et Saint-Martin)

V1.5 du 3/09/2026

I. Guichet unique pour l’instruction des projets de création de nouveaux obstacles

La DGAC a mis en place une application WEB permettant de saisir en ligne les demandes d’avis relatifs à des ouvrages projetés au sol ou en mer, y compris les éoliennes, susceptibles de constituer un obstacle ou un danger pour la circulation aérienne ou d’être nuisibles au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité établis dans l’intérêt de la navigation aérienne. Cette application est accessible avec le lien suivant :

<https://guichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr/>

Les renseignements à fournir sont les suivants : responsable du projet, hauteur de l’obstacle (en bout de pâle s’agissant des éoliennes), altitude en mètres NGF du sol ou de l’eau au pied de l’obstacle, coordonnées géographiques en WGS-84, date d’installation et d’enlèvement s’agissant des obstacles temporaires.

En cas de problème de saisie d’une demande en ligne (site en maintenance) et d’urgence, les adresses dans le tableau ci-après peuvent être utilisées.

Ces adresses doivent également être utilisées pour signaler à la DGAC la date de début des travaux de construction des obstacles permanents pour publication à l’information aéronautique.

Services de la DGAC	Zones géographiques	Adresses fonctionnelles
SNIA Nord	Île-De-France, Hauts-De-France	<u>snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr</u>
SNIA Ouest	Bretagne, Normandie, Pays-De-La-Loire et Centre-Val-De-Loire	<u>snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr</u>
SNIA Centre et Est	Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est	<u>snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr</u>
SNIA Sud-Ouest	Nouvelle-Aquitaine, Occitanie	<u>snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr</u>
SNIA Sud-Est	Provence-Alpes-Côte d’Azur, Corse, La Réunion et Mayotte	<u>snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr</u>
SNIA Antilles Guyane	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin	<u>snia-antilles-guyane-bf@aviation-civile.gouv.fr</u>

II. Notification des pannes de balisage lumineux

Les pannes de balisage lumineux doivent être notifiées à l'autorité de l'aviation civile territorialement compétente en application du 4° de l'article 6 de l'arrêté du 23 avril 2018 modifié relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

A cette fin les exploitants de parcs éoliens ou les propriétaires des installations concernées notifient aux services identifiés dans le tableau ci-après les informations suivantes :

- identification et nature de l'obstacle concerné (notamment s'il s'agit d'un obstacle isolé, ou s'il est situé au sein d'un groupe d'autres obstacles balisés par ailleurs),
- type de balisage défectueux (nocturne/diurne/intermédiaire),
- hauteur et coordonnées géographiques de l'obstacle (en WGS 84).

Services de la DGAC	Zones géographiques	Adresses fonctionnelles
DSAC Nord	Île-De-France et Hauts-De-France	permanence.dsac-n@aviation-civile.gouv.fr et , selon le département d'implantation : • Île-De-France : urbanisme.dsacn@aviation-civile.gouv.fr ; ou • Aisne (02), l'Oise (60), la Somme (80) : delegation-hdfs-bf@aviation-civile.gouv.fr ; ou • Nord (59) et Pas-de-Calais (62) : dsacn-lille-obstacles-bf@aviation-civile.gouv.fr
DSAC Nord-Est	Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté	dsac-ne-obstacles-bf@aviation-civile.gouv.fr
DSAC Ouest	Bretagne, Normandie et Centre-Val-De-Loire	bf.developpement-durable.dsaco@aviation-civile.gouv.fr
	Pays-De-La-Loire	bf.obstacles-pdl.dsaco@aviation-civile.gouv.fr
DSAC Centre-Est	Auvergne-Rhône-Alpes	dd.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr et cpdsac.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr
DSAC Sud-Ouest	Nouvelle-Aquitaine	dsac-so-espaceaerien-bf@aviation-civile.gouv.fr et dsacso-permanence-bf@aviation-civile.gouv.fr
DSAC Sud	Occitanie	dsacsud-obstacle@aviation-civile.gouv.fr et cp-dacsud@aviation-civile.gouv.fr
DSAC Sud-Est	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	dsac-se-obstacles@aviation-civile.gouv.fr
DSAC Océan Indien	La Réunion et Mayotte	ana.dsacoi@aviation-civile.gouv.fr et permanence.dsacoi@aviation-civile.gouv.fr
DSAC Antilles Guyane	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin	dsac-ag-permanent-bf@aviation-civile.gouv.fr

